



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DESS

Question écrite n° 58605

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le DESS Gestion des industries du luxe et des métiers de l'art de l'université de Marne-la-Vallée. Si les étudiants de cette année universitaire ont reçu l'assurance que le cursus engagé en septembre 2000 serait mené à son terme, l'avenir est plus incertain. En effet, depuis la destitution du directeur et fondateur de cette formation, contestée semble-t-il tant pas les étudiants, enseignants et professionnels de ce secteur, le diplôme sanctionnant cette formation semble être remis en cause. Il a été fait allusion à cet effet « de formes personnelles de recrutement des enseignants et de délivrance des diplômes ». Les diplômés et futurs diplômés de ce DESS sont légitimement indignés de ces allusions qui discréditent la valeur de ce diplôme et tout leur avenir. Il lui rappelle que ce DESS a atteint un haut niveau de notoriété nationale et internationale et d'efficacité (plus de 80 % des diplômés sont embauchés moins de deux mois après l'obtention de leur diplôme). Discréditer ce diplôme revient également à sous-entendre que les professionnels du secteur qui se sont impliqués dans la qualité et la réputation de cette formation, ne feraient pas preuve de discernement. Pour les acteurs de cette formation, il semble qu'il y ait une volonté évidente de détruire ce diplôme universitaire. Il est regrettable que sous couvert de son autonomie, une université puisse décider de l'avenir d'un diplôme sans que le ministère de tutelle ne puisse intervenir. Il lui demande si l'avenir de nos diplômes dépend du seul bon vouloir et jugé de nos universités. S'agissant d'un diplôme d'Etat les étudiants et diplômés sont légitimement en droit d'espérer le soutien de leur ministère. Aussi, dans le cas précis du DESS Gestion de luxe et des métiers d'art, il lui demande quelle part il entend prendre dans l'avenir de ce diplôme et s'il entend intervenir en concertation avec tous les intéressés.

Texte de la réponse

L'université de Marne-la-Vallée, habilitée à délivrer le DESS Gestion des industries du luxe et des métiers de l'art, n'envisage pas d'interrompre le fonctionnement de ce diplôme. Pour l'année universitaire 2001-2002 de très nombreuses candidatures ont déjà été reçues (160 dossiers depuis le 9 mai) et des réunions d'information sont organisées. L'université prévoit de développer encore davantage les liens avec le monde professionnel : conseil de perfectionnement et apprentissage notamment. Ainsi, à la demande des entreprises partenaires du conseil de perfectionnement du diplôme qui vient d'être mis en place, la formation a été soumise à l'agrément du conseil régional d'Ile-de-France pour être ouverte en apprentissage (groupe mixte) à la rentrée 2001, et des candidatures en formation continue ont été reçues. Tous ces éléments témoignent de la vitalité du diplôme. Il est à noter que les étudiants de la promotion actuelle et les étudiants des promotions antérieures ont été largement associés à cette évolution.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58605

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1312

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5189